

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.06.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.01.02 Bulletin 02/01.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SALA BERNARD — FR et GOUIN
OLIVIER — FR.

⑦2 Inventeur(s) : SALA BERNARD et GOUIN OLIVIER.

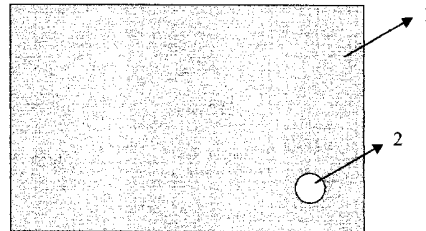
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 DISPOSITIF DE MARQUAGE DE TOILES ET 'TOILE A PUCE' AINSI OBTENUE.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant de mar-
quer électroniquement des toiles vierges destinées à la
peinture artistique contemporaine.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement desti-
né à tous les artistes peintres souhaitant protéger leurs
oeuvres.



La présente invention concerne un nouveau dispositif de marquage des toiles vierges destinées à la peinture artistique contemporaine.

Des moyens existent pour marquer une peinture déjà
5 réalisée. Aucune des solutions actuelles ne donne une sécurité absolue tant en ce qui concerne l'identité de l'œuvre que le risque de contrefaçon car l'identification est accessible.

La mise en place de notre dispositif comporte deux
10 moyens nouveaux :

- Marquage de la toile vierge à la fabrication.
- Gestion des marquages.

Marquage de la toile vierge : le marquage est réalisé
15 par l'application d'un transpondeur 125khz en lecture seule et solidaire de la toile. La puce électronique comporte un numéro d'identification unique et infalsifiable. Il est lisible grâce à un lecteur portable
20 ou fixe. La puce est positionnée sur la toile comme l'indique le schéma joint. La toile est ensuite préparée afin de rendre invisible le transpondeur et la surface parfaitement plane et prête à l'emploi pour l'artiste.

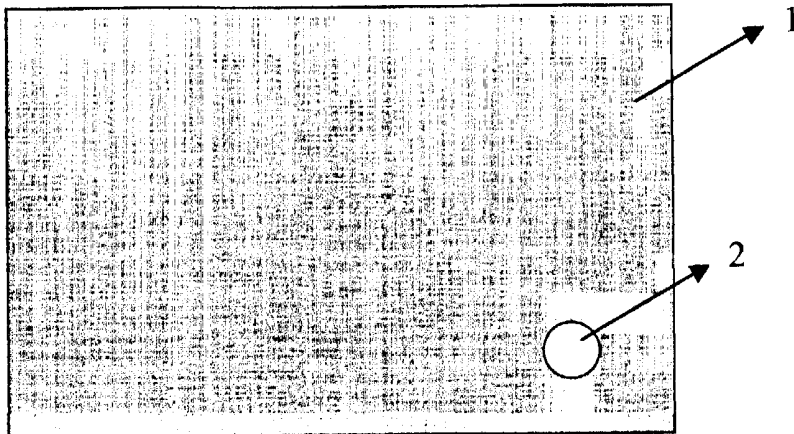
25 Gestion des marquages : une fois l'œuvre réalisée, le peintre a la possibilité de contacter le fabricant de la « toile à puce » qui effectue une photo et un descriptif de l'œuvre. Il a également la possibilité de faire
30 enregistrer toutes les caractéristiques de l'œuvre ainsi que le numéro associé de la puce sur un fichier d'identification qui recensera toutes les œuvres peintes sur une « toile à puce ». Un fichier central est mis en place afin de pouvoir délivrer un Certificat d'expertise.
35 En cas de vol ou de contrefaçon, l'artiste bénéficie d'une assistance.

REVENDICATIONS

1) Dispositif de marquage de toiles permettant l'identification d'un tableau caractérisé par l'application d'un transpondeur (2) sur une toile vierge pour réaliser « une toile à puce »

5

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le transpondeur (2) est solidaire de la toile (1)



DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 664 073 A (THOMSON CSF) 3 janvier 1992 (1992-01-03) * revendications; figures * ---	1,2	G09F3/00 G06K19/067
X	EP 0 987 669 A (LEROUX GILLES SA) 22 mars 2000 (2000-03-22) * le document en entier * ---	1,2	
A	US 4 168 586 A (SAMIS PHILIP L) 25 septembre 1979 (1979-09-25) * abrégé; figures * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			G09F G06K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
1 février 2001		Gallo, G	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1